



PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE

PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**PREFECTURE
DIRECTION DE LA COORDINATION ET DU MANAGEMENT
DE L'ACTION PUBLIQUE**

Bureau de la coordination et du contrôle de gestion interministériel

Affaire suivie par Laetitia DALLON

☎ : 02 40 41 47 66

✉ laetitia.dallon@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le 8 mars 2013

Instance de concertation et du suivi du parc éolien off shore de Saint-Nazaire
Mercredi 20 février 2013

La liste d'émargements est jointe au présent relevé de conclusions.

M. Christian de Lavernée, préfet des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique, et le vice-amiral d'escadre Jean-Pierre Labonne, préfet maritime de l'Atlantique, ouvrent la séance.

1. Restitution du groupe environnement

M. Hindermeier, chef du service ressources naturelles à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement présente les travaux du groupe environnement. Deux réunions ont été organisées en janvier et en février avec une participation importante, une quarantaine de personnes, et des débats constructifs.

Il rappelle que l'objet du groupe est d'améliorer la connaissance et de mettre au point des protocoles pour les études complémentaires. Il n'a pas été possible de répondre à toutes les questions mais les travaux reprendront à l'automne après le débat public.

Enfin, il présente les principaux thèmes abordés (les compte-rendus sont en ligne sur le site internet de la préfecture).

L'association Vert Pays Blanc et Noir interroge sur l'absence de communication des études déjà réalisées et relève qu'il y a plus de communication que de concertation. Elle demande des garanties supplémentaires sur la concertation au plan environnemental.

Le préfet explique que dans le cadre du débat public, c'est à la commission particulière du débat public (CPDP) de mettre à disposition les informations. La CPDP prépare la communication et elle est très exigeante sur la qualité des éléments transmis. Les porteurs de projet sont également conscients de leur devoir de pédagogie.

L'association PROSIMAR demande la communication de l'étude paysagère. Elle distribue un document joint au présent relevé de conclusion.

Le préfet maritime informe les membres de l'instance que dans le cadre du débat public, il a été demandé par la CNDP l'utilisation du simulateur de l'école navale pour modéliser l'impact visuel du champ d'éolienne pour les 4 parcs éoliens.

6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1
TELEPHONE : 02.40.41.20.20 – COURRIEL : courrier@loire-atlantique.pref.gouv.fr
SITE INTERNET : www.loire-atlantique.pref.gouv.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 H 00 à 16 H 15

Les porteurs de projets rappellent que les éléments seront transmis au cours du débat et qu'il y a des contraintes techniques et des explications à fournir sur les hypothèses et les calculs. Lors de la séance dédiée, chacun pourra s'exprimer.

Les autres associations présentes s'associent à la demande de PROSIMAR.

Les associations DECOS et Guérande environnement considèrent que les informations sur le choix du site n'ont pas été transmises.

Le préfet rappelle que l'ensemble des documents est en ligne depuis 2009.

S'agissant de la prise en compte de l'archéologie sous-marine, il est précisé qu'un cabinet d'étude est mandaté pour faire la synthèse des éléments existants

2. Restitution groupe usage

M. Vaudout, adjoint à la chef de la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral, direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, présente les travaux du groupe usage. Trois réunions ont été organisées (les compte-rendus sont en ligne sur le site internet de la préfecture).

L'association DECOS relève l'excellente présentation de la préfecture maritime. Elle demande la prise en compte de la prévention des risques et la mise en œuvre de plans de secours mettant en place des moyens adaptés pour permettre la rapidité des interventions.

Il n'existe pas de réglementation spécifique sur la sécurité maritime dans les parcs éoliens sauf en ce qui concerne les balisages maritime et aéronautique. Le projet sera soumis à l'avis de la grande commission nautique.

L'association Guérande environnement demande l'adaptation du plan POLMAR MER avec le champ d'éoliennes.

3. Restitution groupe socio économique

M. Bordeaux, sous-préfet de Saint-Nazaire, présente les travaux du groupe usage. Deux réunions ont été organisées (les compte-rendus sont en ligne sur le site internet de la préfecture).

L'association SPCNE s'interroge sur les chiffres avancés par le consortium sur l'alimentation des habitants.

Le porteur de projet rappelle qu'il y aura un temps d'échange sur le sujet dans le débat public. Par ailleurs, des cahiers d'acteurs seront mis en place, si une association souhaite formaliser son message dans un document, la publication et la diffusion seront assurées par la commission.

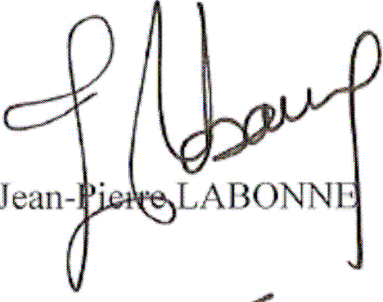
Le préfet relève l'intérêt de l'impact économique du projet et rappelle qu'il s'inscrit dans le cadre de la transition écologique. Il existe parallèlement, une politique de développement économique pour soutenir la capacité de sous-traitance qui existe, dans la perspective que cette filière devienne une filière exportatrice en concurrence avec les autres pays d'Europe.

L'association FNE pays de la Loire souhaite que toutes les informations soient données dès le début du débat public.

S'agissant de la qualité des eaux de baignades, il est précisé qu'un suivi très précis sera mis en place.

La prise en compte du démantèlement du parc est également confirmée.

Le préfet de la Loire-Atlantique remercie les participants et rappelle les dates du débat public du 20 mars au 20 juillet 2013.



Jean-Pierre LABONNE



Christian de LAVERNÉE